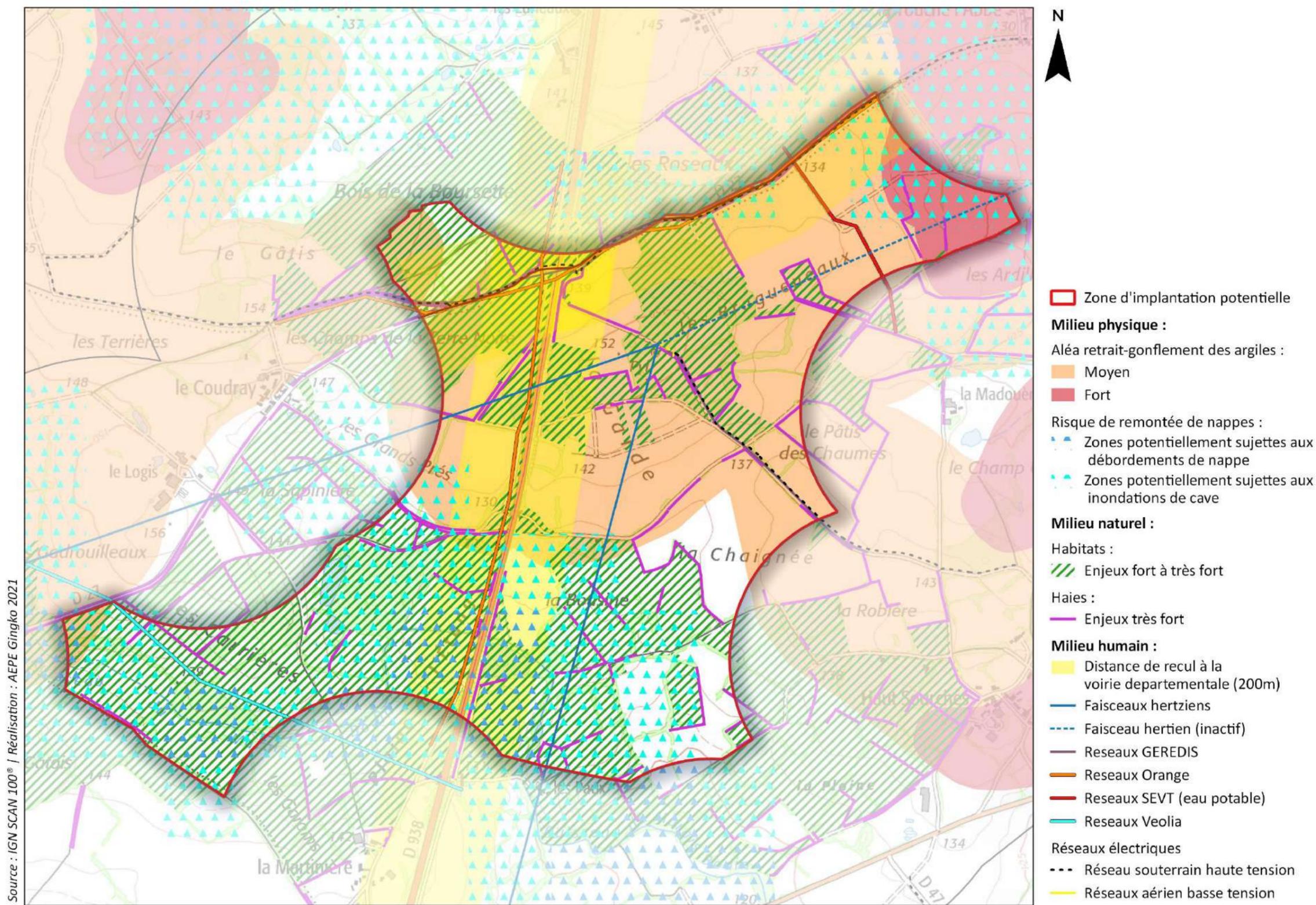


Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Recommandations
PAYSAGE ET PATRIMOINE			
Unités paysagères et structures biophysiques	<p>Les paysages étudiés sont très majoritairement agricoles. Trois grands ensembles paysagers déterminent trois types de fonctionnement visuel. Les paysages de bocage sur socle vallonné sont plutôt fermés et très structurés par la végétation arborée. Les points de vue large existent mais sont très localisés et ponctuels. Les paysages de plaine ouverte ponctuée de boisements permettent plus de vues dégagées lointaines et prolongées dans lesquels les éléments verticaux sont marquants. Les paysages de vallée offrent des points de vue larges depuis les coteaux, mais très fermés depuis les fonds de vallée arborés. Quatre unités paysagères nécessitent une vigilance particulière dans le cadre de l'élaboration du projet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les unités paysagères des contreforts de la Gâtine et, dans une moindre mesure, celle de la Gâtine du Parthenay, puisqu'elles accueillent la Zone d'Implantation Potentielle (sensibilité potentielle modérée à forte) ; • Les vallées du Thouet et de ses affluents, du fait d'une concentration d'éléments paysagers d'intérêt et des vues ouvertes en direction de la ZIP possibles depuis les coteaux (sensibilité potentielle forte) ; • Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars permettant des vues lointaines du fait d'une certaine horizontalité des paysages (sensibilité potentielle modérée). 	FORT	Favoriser une implantation suivant un axe nord-nord-est / sud-sud-ouest en privilégiant au maximum l'organisation suivant une ou deux lignes droite parallèles en cohérence avec la vallée du Thouet.
Lieux de vie et d'habitat	<p>Plusieurs bourgs et hameaux autour du périmètre immédiat sont identifiés comme potentiellement sensibles vis-à-vis du projet. On citera tout particulièrement les bourgs d'Enjouran et de la Maucarrière ainsi que les hameaux proches et dans une moindre mesure les bourgs de Tessonière, Maisontiers, la Guichardière, Saint-Loup-sur-Thouet, Louin, Crémille, l'Hôpiveau, Airvault et Reperoux.</p>	FORT	Les parcs éoliens doivent être aussi lisible que possible depuis les différentes unités urbaines et faire l'objet d'une attention particulière quant à leur intégration et aux effets d'échelle induit. Il est nécessaire de rechercher une homogénéité au niveau des interdistances et des hauteurs sommitales des éoliennes, afin de gagner en lisibilité depuis ces lieux de vies.
Axes de communication	<p>Les perceptions depuis le réseau routier sont très variables selon les axes et les portions de territoire concernés. Malgré un contexte paysager général bocager qui tend à rythmer les vues avec une alternance d'ouvertures et de fermetures depuis de nombreuses routes, certaines sont néanmoins plus ouvertes car sans haies accompagnant les bords de route. La plupart des axes secondaires ne suivent pas les fonds de vallons, mais recoupent les mouvements du relief, ce qui fait naître des perceptions contrastées lors de leur traversée. Une attention particulière doit être portée sur la RD938 (axe traversant la ZIP) et les RD27 et 46.</p> <p>Les axes traversant les plaines de l'est sont quant à eux toujours dépourvus de végétation et offrent des vues constantes sur la ZIP.</p>	MODÉRÉ	La partie relative à la caractérisation des effets devra s'attacher à vérifier l'acceptabilité de l'insertion paysagère du projet depuis ces axes de communication, en particulier depuis la RD938, axe majeur traversant la ZIP, en termes de lisibilité, de rapports d'échelle, de modifications de l'ambiance paysagère initiale, etc.
Lieux touristiques	<p>La majorité des lieux d'intérêt touristique se concentrent dans la vallée du Thouet (Saint-Loup-sur-Thouet, Airvault, Vélofrancette, butte du Fief d'Argent...). On note aussi la présence du lac du Cébron à proximité de la ZIP et d'itinéraires cyclables locaux traversant la ZIP.</p>	FORT	La partie relative à la caractérisation des effets devra s'attacher à vérifier l'acceptabilité de l'insertion paysagère du projet depuis ces lieux d'intérêt touristique, en termes de lisibilité, de rapports d'échelle, de modifications de l'ambiance paysagère initiale, etc., particulièrement depuis la vallée du Thouet puisqu'elle concentre une multitude d'éléments et de lieux d'intérêt touristique.

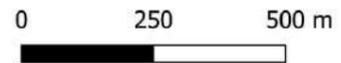
Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Recommandations
Contexte éolien	Un parc éolien en exploitation se positionne à moins de 1km de la ZIP ; il s'agit du parc de Maisontiers-Tessonnière. Une extension de 3 éoliennes est prévue (parc de Maisontiers 2). Des effets cumulatifs et cumulés sont à prévoir ainsi que des effets de saturation visuelle depuis les lieux de vie les plus proches de ces parcs.	MODÉRÉ	Privilégier une implantation à l'est de la RD938 afin d'éviter des effets de saturations visuelle depuis les lieux de vie et d'habitat proches du parc de Maisontiers Tessonnière. Il est recommandé de veiller à la lisibilité du parc en privilégiant une implantation linéaire sur une ou deux lignes selon un axe nord-nord-est / sud-sud-ouest, aux interdistances et hauteurs sommitales homogènes, en accord avec les parcs éoliens en projet ou exploités voisins (Maisontiers-Tessonnière et son extension, Glénay, Airvault-Glénay).
Aire d'étude immédiate	La ZIP est structurée par un maillage bocager bien conservé sur cette portion du territoire. La RD938 traverse de part en part la zone de projet. On note la présence d'une multitude de chemins agricoles. Présence d'une microtopographie à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.	FAIBLE	Installation du poste de livraison à l'écart de la RD938, en appui d'un élément structurant la ZIP (végétation...). Il est recommandé de le barder de bois afin d'assurer son intégration paysagère. Préserver les structures végétales. Préserver au maximum les boisements, haies et arbres isolés. Privilégier une implantation à l'est de la RD938 où les parcelles sont plus ouvertes. En cas de nécessité de replantation (mesure compensatoire), utiliser des végétaux locaux et adaptés. Réutiliser au maximum les chemins et routes existants pour l'aménagement des accès. Être vigilant sur les éventuels phénomènes de rupture d'échelle dans les perceptions du projet depuis les espaces de bocage proches (présence de microvallons).
Évolution des paysages	Depuis la seconde moitié du XXème siècle, le motif bocager recule progressivement (mécanisation de l'agriculture).	FAIBLE	Veiller à la préservation des structures végétales.
Sites patrimoniaux remarquables	Plusieurs SPR ressortent comme potentiellement sensibles de l'état initial : les SPR d'Airvault et de Saint-Loup-sur-Thouet tous deux proches de la zone de projet (vallée du Thouet) et dans une moindre mesure les SPR d'Oiron et de Thouars.	FORT	La partie relative à la caractérisation des effets devra s'attacher à vérifier l'acceptabilité de l'insertion paysagère du projet depuis ces lieux patrimoniaux, en termes de lisibilité, de rapports d'échelle, de modifications de l'ambiance paysagère initiale, etc.
Sites inscrits et classés	Aucun site classé ou inscrit ne ressort de l'état initial.	FAIBLE	-
Monuments historiques	Quelques risques de visibilité depuis les monuments historiques de : château de Maisontiers, château de Saint-Loup-sur-Thouet, ancien château d'Airvault, église Saint-Hilaire, tumulus la motte du Puy Taillé, donjon du château de Moncontour, dolmen E134, château de Cherves, tour du prince de Galle et château d'Oiron. Quelques risques de covisibilité avec les monuments historiques de : château de Maisontiers, ancienne abbaye Saint-Pierre, dolmen E134 et château d'Oiron.	MODÉRÉ	La partie relative à la caractérisation des effets devra s'attacher à vérifier l'acceptabilité de l'insertion paysagère du projet depuis ces lieux patrimoniaux, en termes de lisibilité, de rapports d'échelle, de modifications de l'ambiance paysagère initiale, etc.



Source : IGN SCAN 100® | Réalisation : AEPE Gingko 2021



La synthèse des enjeux



Carte 198 la synthèse des enjeux sur la zone d'implantation potentielle des éoliennes

PARTIE 4 - LA COMPARAISON DES VARIANTES

(OU DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES)

I. LA DEMARCHE D'ETUDE DES VARIANTES

I.1. LA DEMARCHE GLOBALE

La démarche d'étude des variantes repose sur le respect de la réglementation. Sont ainsi demandés à l'article R122-5 du code de l'environnement relatif au contenu de l'étude d'impact :

« 3° Un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles ;

7° Une description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage, en fonction du projet proposé et de ses caractéristiques spécifiques, et une indication des principales raisons du choix effectué, notamment une comparaison des incidences sur l'environnement et la santé humaine. »

Par conséquent, l'étude des variantes est composée de trois étapes principales :

1. L'ANALYSE DE L'EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

2. L'ANALYSE MULTICRITERES

Elle consiste, dans un premier temps, à présenter chaque variante puis, dans un second temps, à les analyser une par une pour chaque thématique recensée. Le respect par la variante étudiée de chaque recommandation d'aménagement soulevée lors de l'état initial est évalué sur une échelle de 0 à 5, traduisant le niveau de respect de la recommandation par la variante étudiée. Pour attribuer la notation, l'approche consiste à se référer aux notions d'évitement et de réduction des impacts potentiels de la variante vis-à-vis des enjeux définis dans l'état initial de l'environnement.

3. LA COMPARAISON DES VARIANTES

Sur la base de l'évaluation de chaque variante, les résultats sont assemblés dans un même tableau de synthèse de comparaison des variantes afin de définir celle qui présente le moindre impact global et qui sera retenue comme projet définitif.

Dans cette partie il n'est plus question d'évaluer les enjeux, mais de comparer chaque variante au regard du respect des recommandations d'aménagement prescrites à l'état initial.

II. L'ANALYSE DE L'EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE PROJET

II.1. L'EVOLUTION PROBABLE DU MILIEU PHYSIQUE

L'état actuel de l'environnement physique au droit de l'aire d'étude immédiate se caractérise par une altimétrie variant de 100 m à 152 m. A une échelle plus large il s'inscrit dans un espace de transition entre les hauteurs du Bocage bressuirais, celui de la Gâtine de Parthenay et les plaines de champs ouverts de Neuville.

En l'absence de réalisation du projet, le milieu physique (hydrologie, relief sol) resterait similaire à l'état actuel de l'environnement. En effet, les échelles de temps impliquant des modifications physiques des lieux dépassent celles d'une étude prospective aux horizons 2030 et 2050.

En l'absence de réalisation du projet, aucune évolution particulière n'est attendue du point de vue du milieu physique.

II.2. L'EVOLUTION PROBABLE DU MILIEU NATUREL

L'analyse détaillée de l'état initial a permis d'identifier les composantes environnementales à enjeu dans le contexte spécifique du projet de parc éolien de Louin. Ainsi, les principaux aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement retenus pour caractériser les dynamiques d'évolution sont choisis parmi les facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet, et dont les enjeux ont été classés de « modérés » à « très forts ».

Par conséquent, les principaux aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement sont, pour l'environnement naturel :

- **Flore et habitats** : enjeu fort pour les zones humides et plans d'eau abritant au moins sept espèces floristiques patrimoniales ; enjeu modéré pour les prairies mésophiles et boisements.
- **Avifaune** : nidification = enjeu fort à très fort relatif aux boisements, coupes forestières, haies arbustives et haies/ronciers associés aux prairies, aux prairies de fauche et friches herbacées, aux étangs et à la végétation aquatique des rives ; enjeu modéré pour les cultures, autres haies et prairies humides ; migration = enjeu modéré pour les milieux ouverts et semi-ouverts (supports de ressources alimentaires pour les espèces migratrices patrimoniales) ; hiver = enjeu modéré pour les prairies et haies alentour pour l'alimentation et le refuge de l'Alouette lulu.
- **Chiroptères** : enjeu fort relatif aux boisements et zones humides (activité au sol), idem pour l'activité en hauteur vis-à-vis de trois espèces (Sérotine commune, Noctule commune et Noctule de Leisler) ; enjeu modéré pour le maillage bocager favorable au Grand Rhinolophe, à la Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle commune, la Sérotine commune, la Noctule commune, le Murin de Natterer, le Murin de Daubenton et la Barbastelle d'Europe (activité au sol et en hauteur).
- **Herpétofaune** : enjeu fort pour les masses d'eau, prairies et boisements limitrophes (rayon de dispersion de 200 m) ; enjeu modéré ciblant le réseau bocager et boisé pour les reptiles et amphibiens (hivernage).
- **Entomofaune** : enjeu fort pour les masses d'eau, prairies humides et mégaphorbiaies, haies bocagères et boisements mûres ; enjeu modéré pour le maillage bocager, les boisements et lisières associées.
- **Mammifères terrestres** : enjeu fort pour les étangs et mares (Crossope aquatique et Campagnol amphibie) ; enjeu modéré pour les boisements et haies fonctionnelles (Martre des pins, Hérisson d'Europe, Muscardin, etc.).

Les dynamiques d'évolution sont étudiées au regard de la durée moyenne d'exploitation du parc éolien, soit 20 ans, et à l'échelle du territoire de l'aire d'étude immédiate.

EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La zone d'implantation potentielle du projet éolien de Louin est dominée encore aujourd'hui par des **paysages parcellaires complexes de type bocager**, ponctués de boisements de taille modeste sur sa frange ouest et nord. La consultation des prises de vues aériennes historiques sur le site « Remonter le temps » de l'IGN montre une évolution significative de l'occupation des sols en 70 ans (entre 1950 et 2020), surtout pour les milieux ouverts. En effet, on constate une **très nette augmentation de la surface des parcelles bocagères entre 1950 et 2000**, notamment sur la partie centrale et nord-est de la ZIP. Cette mutation, caractéristique du remembrement agricole ayant eu lieu à cette époque, se ralentit considérablement entre 2000 et 2020.

Zone d'implantation potentielle en 1950



Carte 199 Zone d'Implantation Potentielle en 1950

(Source : « Remonter le temps », IGN, Géoportail)

Zone d'implantation potentielle en 2000



Carte 200 Zone d'Implantation Potentielle en 2000

(Source : « Remonter le temps », IGN, Géoportail)

Zone d'implantation potentielle en 2020



Carte 201 Zone d'Implantation Potentielle en 2020

(Source : « Remonter le temps », IGN, Géoportail)

En 2000, le paysage était relativement similaire à celui d'aujourd'hui : les principaux boisements ont peu évolué (certains se sont même étoffés depuis les années 1950), et seules quelques parcelles se sont agrandies (notamment sur la partie Est de la ZIP), au détriment de chemins agricoles, de linéaires de haies et de bosquets, qui ont disparu entre temps. L'urbanisation des bourgs périphériques semble stoppée ou peu dynamique.

A noter que les variations de couleurs sur les cartes correspondent le plus souvent aux rotations des cultures et aux différences de qualité d'images.

Sans la mise en place du projet, une hypothèse peut être envisagée au regard de ces éléments :

- ➔ **Le maintien et la poursuite de l'activité agricole sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate (et donc possiblement la suppression de haies et bosquets), le maintien de l'exploitation forestière des principaux boisements.**

ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'évolution des aspects pertinents de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet est issue de l'analyse des impacts résiduels lors des phases de chantier et d'exploitation, en tenant compte de la mise en place des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement.

SYNTHESE

Aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement (scénario de référence)		Évolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet	Évolution en cas de mise en œuvre du projet
Environnement naturel	Flore & habitats	En l'absence de projet, le maintien de l'activité agricole sur l'AEI, suivant la dynamique actuelle (agrandissement des parcelles au détriment du bocage), est très probable. Les boisements ne subissent pas d'évolution significative, même si la suppression de linéaires de haies est toujours possible ponctuellement.	Le projet du parc éolien de Louin permet la poursuite de l'activité agricole menée sur l'aire d'étude immédiate, en parallèle de la production énergétique, et donc le maintien de la flore et des habitats, sans impacter de manière significative les habitats et linéaires de haies observés sur l'AEI au moment du chantier.
	Avifaune	En l'absence de projet, la vocation agricole des terres dans un contexte partiellement bocager permet d'envisager un maintien relatif des populations actuelles d'oiseaux sur l'ensemble du secteur. L'évolution est principalement liée aux rotations des cultures qui y seront pratiquées, aux éventuelles suppressions d'entités arborées, ainsi qu'aux coupes forestières liées à l'exploitation sylvicole.	Les mesures prévues dans le cadre du projet du parc éolien permettent d'atteindre des niveaux d'impacts résiduels négligeables à faibles pour les espèces patrimoniales ciblées. Le projet intègre une logique d'implantation (limitation de l'effet barrière) et cherche à maîtriser au mieux le risque de mortalité. Pour les espèces les plus sensibles, la considération d'un impact résiduel théorique maximal permet de garantir le suivi de ces taxons, et donc de disposer de tous les éléments nécessaires à l'appréciation de l'impact réel. On rappelle ici que ce risque a été maîtrisé par l'application d'une démarche ERC pertinente.

Aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement (scénario de référence)		Évolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet	Évolution en cas de mise en œuvre du projet
Environnement naturel	Chiroptères	En l'absence de projet, le maintien relatif des populations actuelles de Chiroptères sur l'ensemble du secteur est probable. Les principaux boisements ne subissent pas d'évolution significative, même si la suppression de linéaires de haies et de bosquets est toujours possible ponctuellement.	Les mesures prévues dans le cadre du projet permettent d'atteindre des niveaux d'impacts résiduels négligeables à très faibles pour la majorité des espèces. Le projet intègre une logique d'implantation qui tient compte de problématiques locales (présence de boisements, gîtes potentiels...), variables attestant d'une bonne maîtrise du risque de mortalité. Pour les espèces pratiquant le haut vol (Noctules, Pipistrelles...), la considération d'un impact résiduel théorique maximal permet de garantir le suivi de ces taxons, et donc de disposer de tous les éléments nécessaires à l'appréciation de l'impact réel. On rappelle ici que ce risque a été maîtrisé par l'application d'une démarche ERC pertinente.
	Autre faune	En l'absence de projet, le maintien relatif des populations actuelles de mammifères terrestres, insectes, reptiles et amphibiens sur l'ensemble du secteur est probable. Les principaux boisements ne subissent pas d'évolution significative, même si la suppression de linéaires de haies et de bosquets est toujours possible ponctuellement.	La perte sèche d'habitats attribuable au projet du parc éolien de Louin sera de l'ordre de 1,5 ha de cultures et prairies, surface non significative au regard de la bonne représentativité de ces habitats à l'échelle locale. Aucun habitat d'espèces sensibles n'est concerné par le projet. Les habitats de chasse seront maintenus, et l'implantation des éoliennes n'engendrera pas de modification notable des corridors écologiques existants. Les impacts résiduels attendus dans le cadre du projet sont donc négligeables.

II.3. L'ÉVOLUTION PROBABLE DU MILIEU HUMAIN

HABITAT

L'habitat d'une commune est globalement lié à sa démographie, ici situé dans un contexte rural, à la faible croissance démographique. Une augmentation du nombre de logement et de nouvelles constructions en périphérie des bourgs pourra néanmoins être observés, et ce avec ou sans réalisation du projet éolien.

VOIES DE COMMUNICATION

La zone d'implantation potentielle des éoliennes est traversée par les routes départementales D938 et D27. Aucune évolution particulière n'est actuellement envisagée sur ces axes de communication.

AGRICULTURE

Les parcelles concernées par le projet sont utilisées essentiellement pour la culture de céréalière et par des prairies, permanente et temporaires. En l'absence de réalisation d'un projet de parc éolien, il est fort probable que l'occupation du sol reste similaire à celle d'aujourd'hui. Il peut toutefois être envisagé une modification du type de cultures sur ces espaces, notamment dans le cadre d'une rotation culturale.

URBANISME

L'occupation du sol sur les communes de Louin et Airvault est régie par le Règlement National de l'Urbanisme (RNU). La Communauté de Communes Airvudais-Val du Thouet a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en date du 9 avril 2019. Le PLUi ne devrait en théorie pas prévoir de projets d'urbanisation sur la zone d'implantation potentielle car elle se situe dans un secteur agricole.

ACOUSTIQUE

L'ambiance sonore au sein de la zone d'étude est représentative d'une zone rurale où l'activité anthropique est la principale source sonore. Les sources sonores dominantes sont les routes, les activités agricoles et la végétation. Ces bruits vont a priori peu évoluer, avec ou sans la prise en considération du projet éolien de Louin. En effet, seul le trafic routier risque d'augmenter légèrement, sans toutefois modifier l'ambiance sonore générale.

En l'absence de mise en œuvre de ce projet, l'ambiance sonore restera quasiment inchangée.

AUTRES PROJETS

Aucun autre type de projet (nouvelle infrastructure, grand travaux, projet de territoire...) n'est connu à ce jour sur ce secteur de l'aire d'étude.

Ainsi, concernant le milieu humain, l'implantation d'un projet éolien au sein de la zone d'implantation potentielle n'aura pas d'effet notable sur l'activité agricole du secteur. La surface des parcelles concernées par les éoliennes sera réduite d'autant de surface nécessaire aux fondations, plateformes et accès aux éoliennes. L'implantation d'un parc éolien est réversible, celui-ci étant effectivement démantelé en fin d'exploitation et le terrain remis en état.

L'implantation d'un parc éolien sur une durée de l'ordre de 20 ans pourra avoir pour effet d'éviter l'implantation de nouvelles constructions sur le site du projet et ainsi éviter le mitage résidentiel.

II.4. L'ÉVOLUTION PROBABLE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

Dans la mesure où les paysages de la zone d'implantation potentielle présentent une dominante rurale et des paysages semi-ouverts à ouverts (environnement bocager avec présence de haies), on peut considérer que les évolutions du paysage en l'absence de projet seront minimales (évolution à la marge de quelques structures végétales en place...).

D'autre part, considérant que la durée de vie moyenne d'un parc éolien est d'une vingtaine d'années et puisqu'il s'agit d'aménagements réversibles, il convient de relativiser l'évolution des paysages induites par le parc éolien projeté. Autrement dit, la transformation de paysages agricoles en paysage avec éoliennes n'est pas permanente et définitive.

En l'absence de réalisation du projet, aucune évolution particulière de l'environnement n'est envisagée, mis à part le développement de l'urbanisation en périphérie de bourg et une rotation des cultures sur les parcelles cultivées, pouvant possiblement être accompagnée par la suppression de linéaires de haies.

III. L'ANALYSE DES VARIANTES (OU SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS RAISONNABLES)

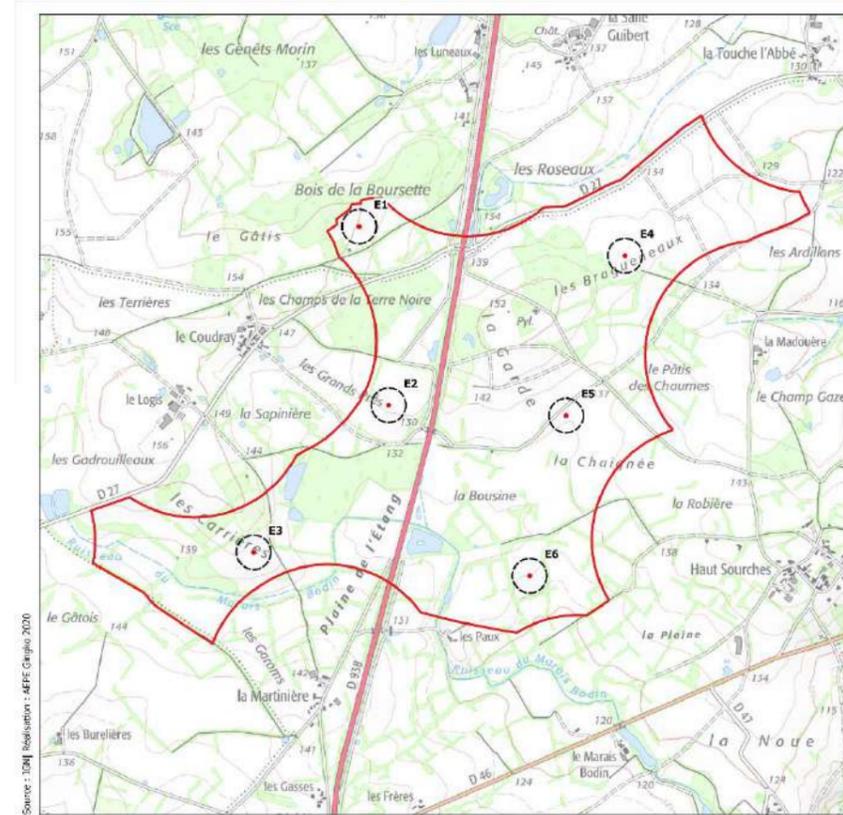
III.1. LA PRESENTATION DES VARIANTES D'IMPLANTATION

Il convient de rappeler, au préalable, que le rendement énergétique maximum doit être recherché par le porteur de projet pour répondre aux objectifs européens de développement des énergies renouvelables, de la loi de transition énergétique adoptée le 17 août 2015 et de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Les enjeux environnementaux, les contraintes d'aménagement et les contraintes techniques, couplés aux recommandations paysagères réduisent les possibilités d'aménagement du site et ont conduit à envisager trois variantes d'implantation différentes.

LA VARIANTE 1

La variante 1 est composé de 6 éoliennes, disposées en arc de cercle par groupe de trois et selon un axe nord/sud-ouest.



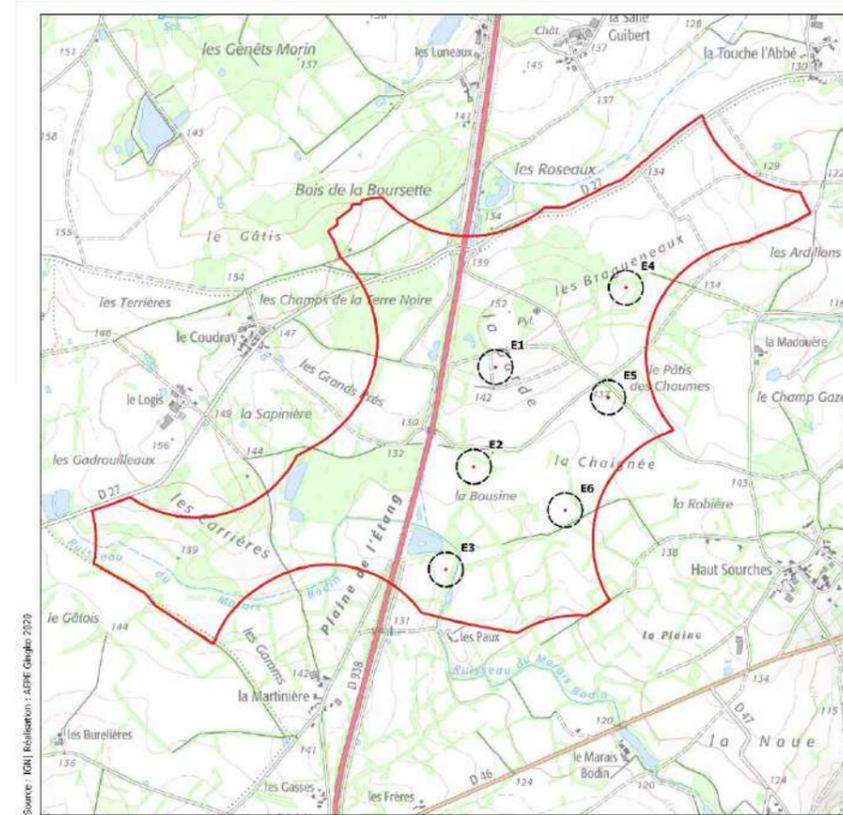
AEPE Gingko **La variante 1** 0 250 500 m

- Zone d'implantation potentielle
- Eoliennes
- Zone de survol des éoliennes

Eolienne	Diamètre de rotor max (en m)	Hauteur mât max (en m)	Hauteur bout de pale max (en m)	Coordonnées X (L93)	Coordonnées Y (L93)	Puissance éolienne (MW)
E1	150	125	200	454556	6638195	5,7
E2	150	125	200	454685	6637417	5,7
E3	150	125	200	454100	6636777	5,7
E4	150	125	200	455714	6638068	5,7
E5	150	125	200	455457	6637372	5,7
E6	150	125	200	455306	6636674	5,7
Puissance total						34,2

LA VARIANTE 2

La variante 2 est composé de 6 éoliennes alignées par groupe de trois et selon des axes nord/sud et nord/sud-ouest.



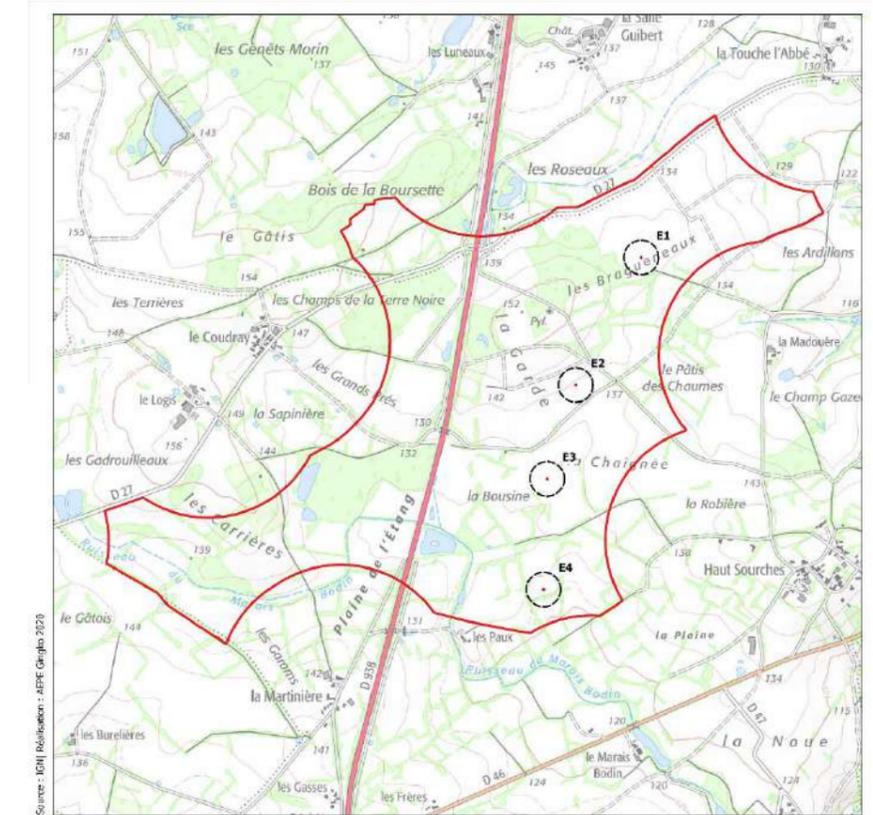
AEPE Gingko **La variante 2** 0 250 500 m

- Zone d'implantation potentielle
- Eoliennes
- Zone de survol des éoliennes

Eolienne	Diamètre de rotor max (en m)	Hauteur mât max (en m)	Hauteur bout de pale max (en m)	Coordonnées X (L93)	Coordonnées Y (L93)	Puissance éolienne (MW)
E1	136	112	180	455147	6637584	4
E2	136	112	180	455052	6637150	4
E3	136	112	180	454931	6636702	4
E4	136	112	180	455715	6637929	4
E5	136	112	180	455638	6637452	4
E6	136	112	180	455450	6636961	4
Puissance total						24

LA VARIANTE 3

La variante 3 est composé de 4 éoliennes disposées en arc de cercle d'orientation nord-est/sud.



AEPE Gingko **La variante 3** 0 250 500 m

- Zone d'implantation potentielle
- Eoliennes
- Zone de survol des éoliennes

Eolienne	Diamètre de rotor max (en m)	Hauteur mât max (en m)	Hauteur bout de pale max (en m)	Coordonnées X (L93)	Coordonnées Y (L93)	Puissance éolienne (MW)
E1	150	125	200	455726	6638062	5,7
E2	150	125	200	455441	6637506	5,7
E3	150	125	200	455316	6637098	5,7
E4	150	125	200	455301	6636616	5,7
Puissance total						22,8